



N°2

novembre
2010

Suivez les guides...

édito



Mademoiselle,
Madame,
Monsieur,

Le premier numéro de « Siaved Infos » a reçu de votre part un accueil particulièrement chaleureux, témoignant de votre intérêt pour votre environnement et le devenir de vos déchets.

A l'heure du tout jetable et de l'hyper consommation, la question du traitement des déchets ainsi que celle de leur valorisation et de leur réemploi est au cœur des enjeux environnementaux, rythmés à la fois par le Grenelle de l'environnement et le Plan départemental d'élimination des déchets et assimilés du Nord/Pas-de-Calais.

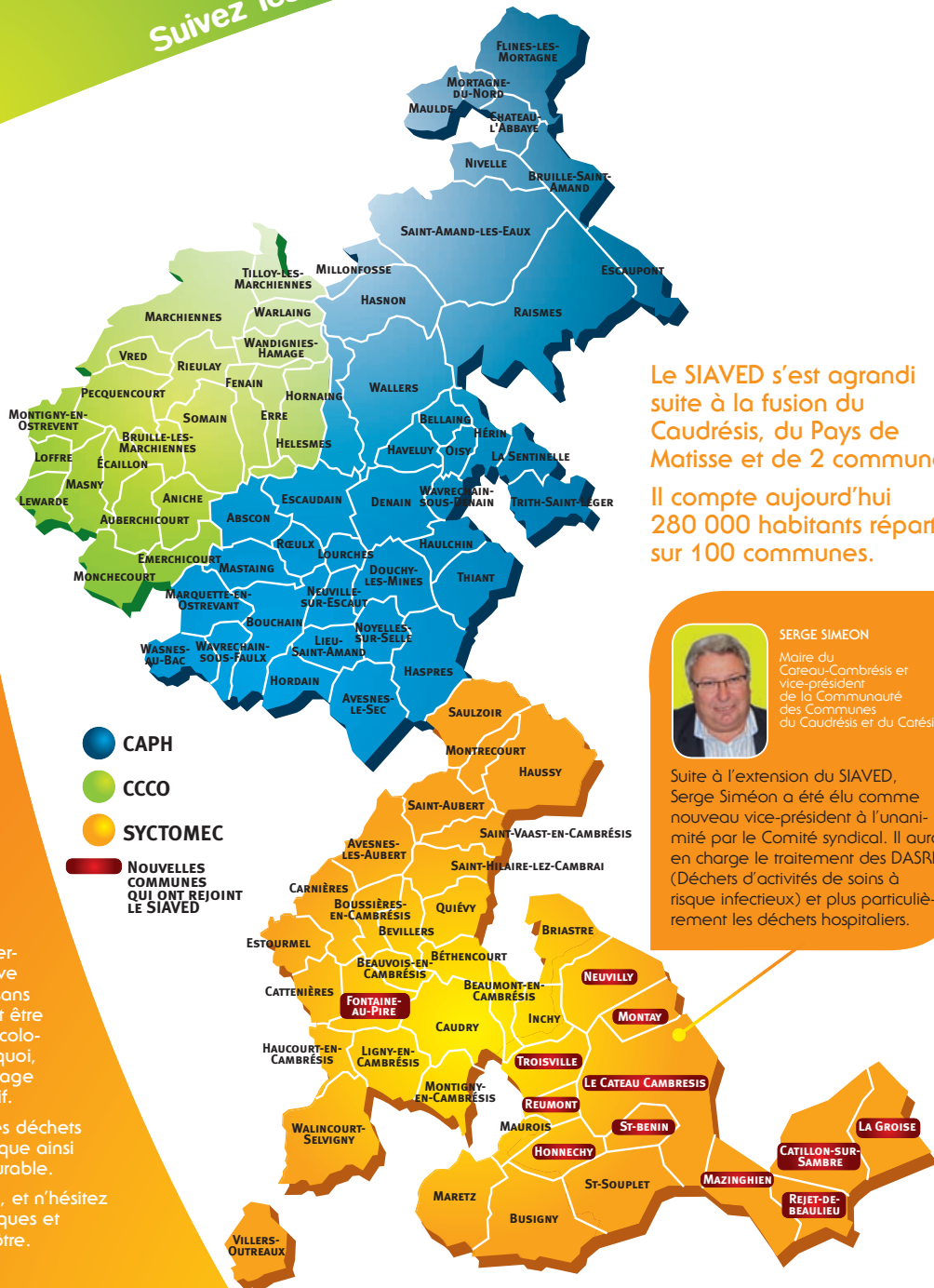
Le tri effectué par vos soins est déterminant et tout déchet qui se retrouve dans la bonne poubelle n'est pas sans valeur. Recyclé et retravaillé, il peut être revendu, conjuguant ainsi le mot écologie à celui d'économie. C'est pourquoi, nous avons souhaité consacrer la page centrale de ce numéro au tri sélectif.

Participer au cycle du traitement des déchets s'impose donc au SIAVED qui applique ainsi les principes du développement durable.

Je vous souhaite une bonne lecture, et n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions, car ce journal est le vôtre.

Merci.

Charles Lemoine
Président du SIAVED



Le SIAVED s'est agrandi suite à la fusion du Caudrésis, du Pays de Matisse et de 2 communes. Il compte aujourd'hui 280 000 habitants répartis sur 100 communes.



SERGE SIMEON
Maire du Cateau-Cambresis et vice-président de la Communauté des Communes du Caudrésis et du Carésis.

Suite à l'extension du SIAVED, Serge Simeon a été élu comme nouveau vice-président à l'unanimité par le Comité syndical. Il aura en charge le traitement des DASRI (Déchets d'activités de soins à risque infectieux) et plus particulièrement les déchets hospitaliers.

Le programme local de prévention des déchets

L'heure est au développement durable et les collectivités locales se mobilisent

Sept collectivités : la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, la Communauté de Communes de l'Ouest-Cambresis, la Communauté de Communes Espace sud Cambresis, la Communauté de Communes Haute Sambre Bois-l'Éveque, la Communauté de Communes du Pays Soles-

mois, la Communauté de Communes Rurales de la Vallée de la Scarpe, la Communauté de Communes de Sensescout ont rejoint le SIAVED, qui en regroupait déjà trois : la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent et le Syndicat de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Est Cambresis, pour lui donner mandat afin de porter le programme local de prévention des déchets préconisé par le Grenelle de l'environnement sur l'ensemble de leur territoire.

L'objectif principal de ce programme est de s'investir concrètement dans les actions de réduction de la production de déchets.

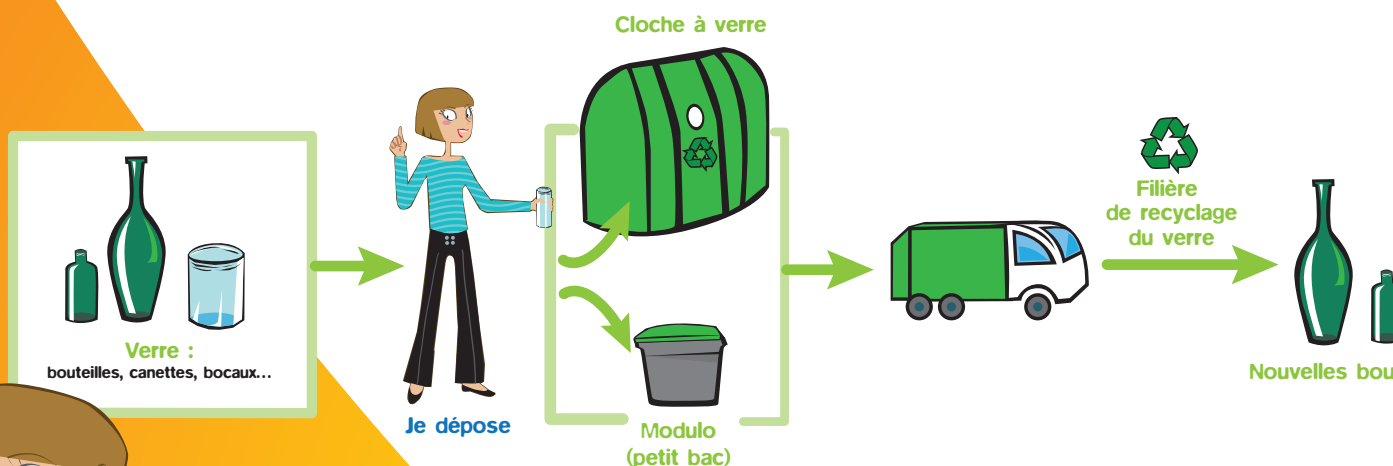
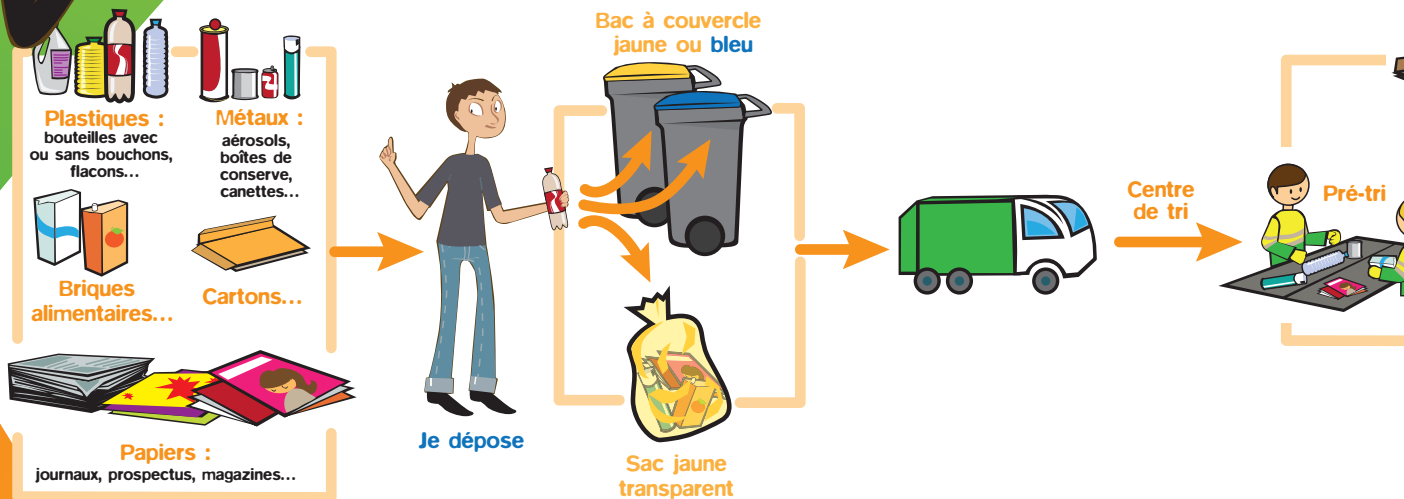
Ce sont donc dix collectivités représentant 180 communes et 508.000 habitants qui ont décidé de s'unir au travers du SIAVED pour réussir le pari ambitieux de diminuer de 7 % en cinq ans la production de déchets ménagers et assimilés.

Nous y reviendrons en détail dans un prochain numéro.

De chez vous

84% du poids de votre poubelle de tri sélectionné pour **CONNAÎTRE UNE NOUVELLE VIE**, alors que

En effet, dans le cadre de la collecte sélective, vous effectuez le tri des déchets vous implique donc individuellement et collectivement



Écologie rime avec économie

Le tri est-il correctement effectué ?

Le Syndicat s'assure de la qualité du tri chez l'habitant par des surveillances réalisées dans les centres de tri de Lourches (RECYDEM), Saint-Amand-les-Eaux (MALAQUIN) et Valenciennes (NORVALO). Cette vérification qui en conditionne le paiement s'appelle la caractérisation.

Celle-ci permet ainsi de suivre régulièrement la composition des collectes sélectives du territoire du Syndicat et détermine le prix de la tonne :

- entre 5 et 10% d'indésirables : 170,29 € la tonne
- entre 15 et 20 % d'indésirables : 174,37 € la tonne

**Bien trier,
c'est donc
payer moins !**

Tonnages collectés sur le territoire du SIAVED

- 1748 tonnes de bouteille en plastique, représentent 1097 tonnes de bouteilles en plastique transparent recyclées
- 636 tonnes d'acier équivalent à 900 voitures
- 34 tonnes d'aluminium c'est l'équivalent de 8 500 vélos
- 2277 tonnes de cartons représentent 9 400 000 boîtes à chaussures
- 158 tonnes de briques alimentaires équivalent à 880 000 rouleaux de papier cadeau
- 5616 tonnes de journaux magazines se transforment en 5054 tonnes de papier recyclé
- 11497 tonnes de verre permettent la fabrication de 21 millions de nouvelles bouteilles

Recycler, c'est économiser

- Fabriquer une tonne de papier recyclé, c'est économiser 54.000 l d'eau et 2500 kWh d'énergie
- Une tonne de verre recyclé évite l'émission de 500 kg de CO2
- Le verre est recyclable à l'infini
- Chaque tonne d'acier recyclé permet d'économiser 1.420 tonnes de minerai de fer

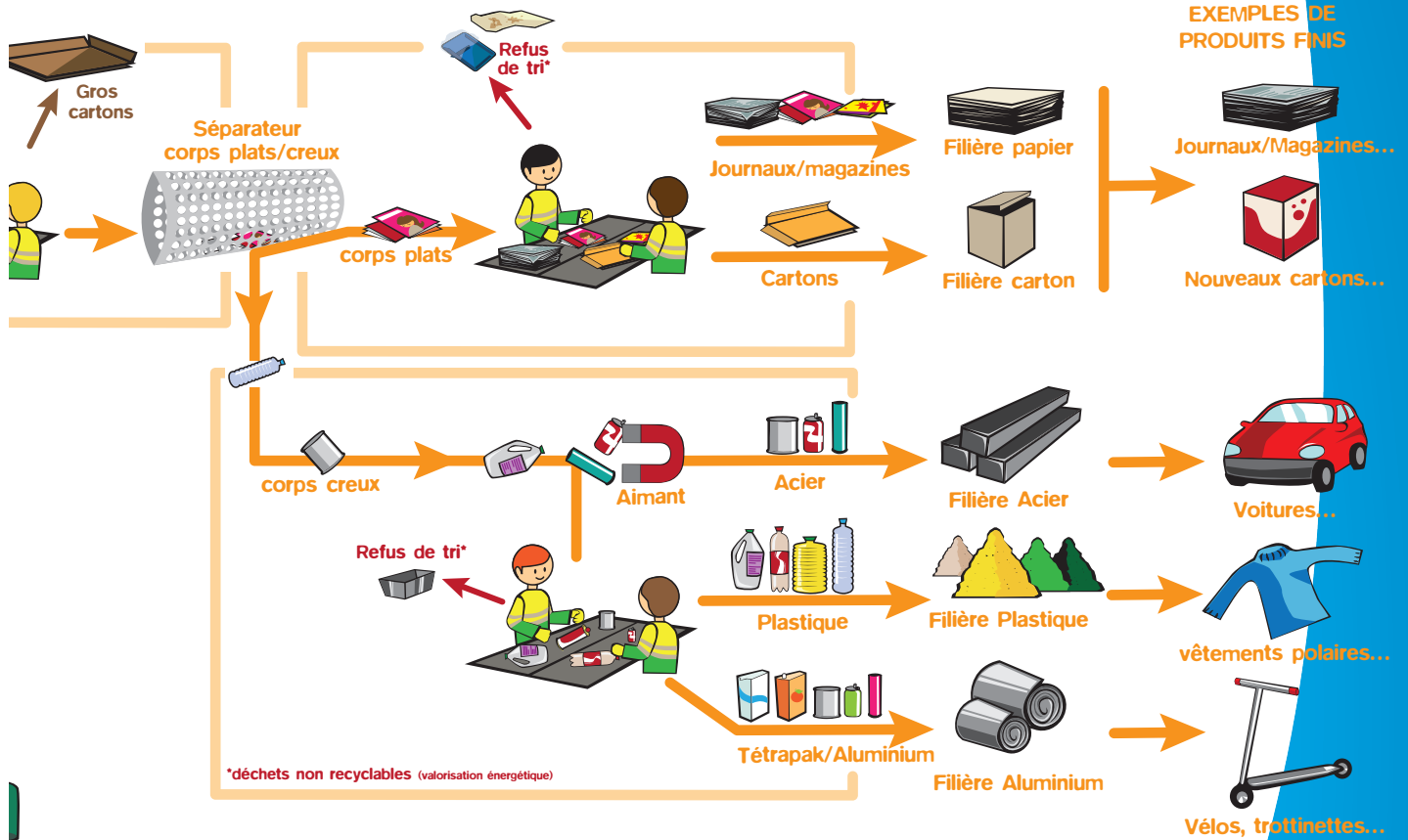
au centre de tri

Les déchets partent en direction des filières de valorisation

Les indésirables (16%) partent au centre de valorisation énergétique.

chez vous un tri préalable pour séparer ce qui est à recycler de ce qui ne l'est pas.

Encouragez-vous à vous responsabiliser dans votre CONDUITE ENVIRONNEMENTALE.



Conseils

Conseils pour un meilleur tri :

- Je vide complètement **les bouteilles** : leur contenu ne souillera pas le reste de mes emballages propres et secs en cas de casse.
- Je mets **mes papiers souillés** (boucherie, charcuterie, fromagerie) et mes barquettes alimentaires dans ma poubelle OMR (ordures ménagères résiduelles) afin que ces papiers ne souillent pas le reste de mes emballages.
- Je n'utilise **les sacs de caisse** ou **les sacs poubelle** que pour ma poubelle OMR (ordures ménagères résiduelles).
- **Mes déchets alimentaires** : je les réserve à mon composteur individuel ou si je ne pratique pas le compostage, je les mets dans ma poubelle OMR (ordures ménagères résiduelles).
- Je suis un éco citoyen(ne) : je participe à l'acte de tri, y compris lorsque je reçois **des revues sous plastique** qui ne me concernent pas. J'utilise soit le « stop pub », soit je sépare la revue de son enveloppe plastique que je mets dans ma poubelle OMR (ordures ménagères résiduelles).

Un doute ?
N'hésitez pas, jetez dans la poubelle d'ordures ménagères

J'aime et j'aide la nature :

La nature a besoin de temps pour absorber nos déchets.
De nombreuses possibilités nous sont offertes pour les recycler.
Les résultats sont immédiats : un environnement où il fait bon vivre.

Quelques minutes de patience
vous évitent de polluer
votre environnement
pendant des millénaires



Ne pas jeter dans les bacs ou sacs sélectifs mais mettre dans la poubelle d'ordures ménagères :
Sopalin, mouchoirs souillés, couches, pots en plastique...

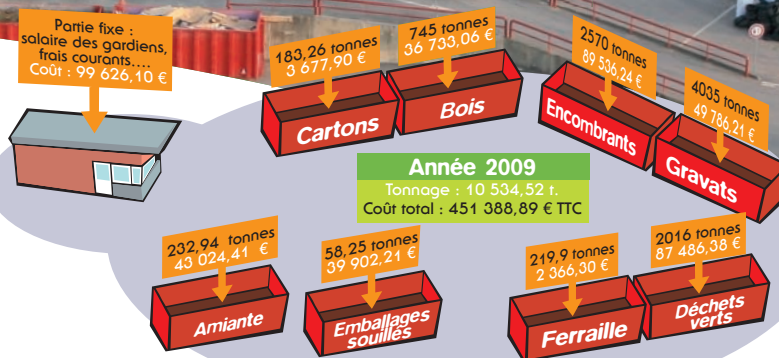
Ne pas jeter dans les bacs ou sacs sélectifs mais amener en déchèterie :
Ferrailles, plâtre, piles, gravats, pots de peinture...

Ne pas jeter dans le bac sélectif pour le verre ou la cloche à verre mais amener en déchèterie :
Vaisselles (verres, assiettes), plats en pyrex, faïence et porcelaine, vitres et miroirs, néons et ampoules, objets en terres cuites...

ZOOM sur la déchèterie de ... DOUCHY-LES MINES

Lieu d'accueil et de tri, la déchèterie permet à l'habitant de déposer des déchets qui, en raison de leurs poids, de leur volume ou de leur nature ne peuvent être ramassés lors des collectes ordinaires.

Sur place, les déchets sont déposés dans des bennes, selon les consignes de tri du gardien. Passons en revue les tonnages et les coûts.



La déchèterie de Neuville-sur-Escout rénovée

Après trois mois de travaux nécessaires à sa modernisation, la déchèterie neuvilloise a ouvert ses portes aux habitants du SIAVED le 1^{er} juillet dernier.



Cette nouvelle a séduit de nombreux habitants et plus particulièrement les habitués de la déchèterie de Douchy les Mines. En effet, celle-ci a connu durant cette période une sur fréquentation excep-

tionnelle suite à la fermeture de l'équipement neuvillois.



Ces travaux mettent un terme au premier programme de rénovation et de construction des déchèteries lancé il y a maintenant six années. Lors de l'inauguration de ce nouvel équipement, Charles Lemoine et Pascal Jean, respectivement président du SIAVED, et maire de Neuville ont mis en exergue chacun leur tour

la nécessité de sécuriser cette déchèterie. Aussi, l'entrée a été déplacée de plusieurs mètres afin que les véhicules en attente ne soient plus à proximité de la voie de chemin de fer. La nouvelle rampe d'accès permet à la fois un flux montant et un flux descendant pour une meilleure fluidité des véhicules sur le quai. Les conditions de travail des gardiens n'ont pas été négligées, ceux-ci bénéficieront désormais d'un local digne de ce nom.

Faire de cet outil un équipement qui s'intègre parfaitement dans l'environnement tel était le souhait du syndicat, qui a offert la possibilité à de jeunes Neuvillois, placés sous la houlette de Sébastien Loyez, artiste, de graffer une fresque environnementale.

Un deuxième programme va débuter prochainement avec la réalisation des déchèteries de Denain, Mortagne du Nord et Pecquencourt et la rénovation des déchèteries du Caudrésis.

De nouvelles bennes sur nos déchèteries

Le SIAVED a fait l'acquisition de nouvelles bennes afin d'en doter les douze déchèteries de son territoire.

Des bennes de couleur « rouge rubis », de tailles diverses pour accueillir tous les déchets – 10 m³ pour les gravats, 15 m³ pour l'amiante, 30 et 35 m³ pour les autres déchets... – ont fleuri dans les douze déchèteries du secteur du SIAVED depuis le début de l'année.



Dorénavant, le parc comprend 116 bennes, réparties comme suit : 50 pour le secteur sud (le SYndicat Communal de Traitement des Ordures Ménagères de l'Est Cambrésis) et 66 pour le secteur nord (La Porte du Hainaut et la Communauté de Communes de Cœur d'Ostrevent).

Recyclage

Dans le but de créer des emplois, l'association « Le Relais » a mis en place dans les déchèteries du SIAVED des containers destinés à la récupération de vêtements usagés.



En effet, pour l'année 2009, 9805 sacs (soit 41.181 kg de textile) ont été collectés sur les déchèteries de Aniche, Beauvois-en-Cambrésis, Béthencourt, Cattenières, Caudry, Douchy-les-Mines, Erre, Marez, Rieulay, Saint-Amand-les-Eaux, Saint-Aubert et Walincourt-Selvigny.

Solidarité

La collecte des cartouches vides dans les déchèteries fait bénéficier l'association Enfance et Partage d'un don pour chaque cartouche valorisable collectée (1€ pour 8 cartouches valorisées).



Une CLIS pour l'environnement

Afin de promouvoir l'information et le dialogue sur l'impact environnemental de l'exploitation du centre de tri exploité par la société RECYDEM et du Centre de Valorisation Énergétique, l'Etat a créé une Commission locale d'information et de surveillance (CLIS), qui s'est réunie en décembre 2009.

La Commission locale d'information et de surveillance est tenue régulièrement informée :

- des décisions individuelles de l'installation de stockage ou d'élimination des déchets dont celles-ci font l'objet ;

- des décisions de modification que l'exploitant envisage d'apporter à cette installation ;
- des incidents ou accidents survenus à l'occasion du fonctionnement de cette installation.

Les exploitants des deux centres de traitement de déchets doivent présenter à la commission, au moins une fois par an, après l'avoir mis à jour un document, conformément au code de l'environnement.

La CLIS peut faire toute recommandation en vue d'améliorer l'information du public sur les conditions de fonctionnement de l'installation.

Elle est présidée par le Préfet ou un autre représentant du corps préfectoral et est composée de quatre collèges paritaires :

- administrations publiques concernées : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de

Valenciennes et le pôle santé-social-DDASS,

- exploitants : PROCYRDHIM et RECYDEM SA
- collectivités territoriales : SIAVED, mairies de Douchy-les-Mines, Louches et Neuville-sur-Escout
- associations de protection de l'environnement : associations « Ostrevant Bouchain Environnement », « Les amis de la nature », « Nord Nature Environnement »

La CLIS se réunit chaque année pour faire le bilan de l'activité et dès que besoin, en cas de modifications importantes des conditions de l'exploitation.



Directeur de la publication : Charles LEMOINE
Rédacteur en chef : Daniel TISON

Conception, mise en page : Roué Communication Graphique
Impression sur papier recyclé : Imprimerie Roué
Distributeurs : Adrexo et/ou communes

SIAVED - 5, route de Louches - 59282 DOUCHY-LES-MINES

Pour toute information : Tél. : 03 27 43 78 99 - Fax : 03 27 43 86 67 - E-mail : info@siaved.fr - N° ISSN : 2108-4319